



Délibération du conseil d'administration n°2018/11/059

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2, L712-3 et R719-68

Vu le décret 94-39 du 14 janvier 1994 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié le 18 décembre 2015, et notamment l'article 32 9°,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 10 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 62 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil et que 44 membres en exercice étaient présents physiquement : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 novembre 2018

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 60 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 2 abstentions

DECIDE

Article 1 :

Le conseil d'administration adopte le budget initial 2019 et approuve les autorisations budgétaires suivantes pour le budget du service immobilier aménagement (SIA) de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées :

- 0 ETPT sous plafond et 9 ETPT hors plafond
- 62 162 232 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 550 000 € personnel
 - 27 596 666 € fonctionnement
 - 34 015 566 € investissement

- 75 226 440 € de crédits de paiement dont :
 - 550 000 € personnel
 - 59 918 333 € fonctionnement
 - 14 758 107 € investissement
- 25 250 289 € de prévisions de recettes
- - 49 976 151 € de solde budgétaire prévisionnel fin 2019

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour le budget du service immobilier aménagement (SIA) de l'UFTMiP :

- -7 269 088 € de variation de trésorerie
- - 49 502 063 € de résultat patrimonial
- - 45 725 733 € de capacité d'autofinancement
- -7 269 088 de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le Directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Toulouse, le 4 décembre 2018

Le Président de l'Université Fédérale
Toulouse Midi-Pyrénées



Philippe RAIMBAULT